

*République française*  
**COMMUNE DE PONT DE MONTVERT - SUD MONT LOZERE**  
*DEPARTEMENT de la Lozère*

DE\_2020\_017

Séance du jeudi 20 février 2020

Membres en exercice : 27

Date de la convocation: 14/02/2020

Présents : 17

*L'an deux mille vingt et le vingt février l'assemblée régulièrement*

Votants: 17

*convoquée, s'est réunie sous la présidence de Alain JAFFARD,*

Pour : 17

Contre : 0

Présents : Jean-Pierre ALLIER, Catherine BLACLARD, Patrick BRUN, Michèle BUISSON, Yves COMMANDRE, Matthias CORNEVAUX, Albert DOUCHY, Christelle FOLCHER, François FOLCHER, Frédéric FOLCHER, Alain JAFFARD, Stephan MAURIN, Daniel MOLINES, Dominique MOLINES, Michel RIOU, Gilbert ROURE, Jean-Paul VELAY

Secrétaire de  
séance: Matthias  
CORNEVAUX

Représentés:

Excusés: Laurent ARBOUSSET, Gilles CHABALIER, Yves Elie LAURENT, Françoise THYSS

Absents: François BEGON, Paul COMMANDRE, Marie LION, Thierry MAZOYER, Gillian MC HUGO, Yves SERVIERE

Objet: versement dotation touristique - DE\_2020\_017

Le maire rappelle que, lors de la fusion des communautés de communes en date d 1er janvier 2017, la dotation des groupements touristiques des communes de l'ex communauté de communes de la Cévenne des Hauts Gardons et de la Vallée longue et du Calbertois a été intégrée directement dans la dotation forfaitaire du nouvel EPCI.

Les Communes du Pont de Montvert SML, de Ventalon en Cévennes et de Vialas avaient donné leur compétence tourisme au SIVOM des Sources du Tarn et du Mont Lozère.

Suite à la dissolution du SIVOM des Sources du Tarn et du Mont Lozère, la dotation touristique a été intégrée dans la dotation forfaitaire des communes membres, en application de l'article L.5211-24 du CGCT pour un montant de Pont de Montvert SML : 41 885 € - Ventalon en Cévennes : 6 393 € - Vialas : 10 168 €.

Cette dotation devrait, en toute logique, être directement versée à la communauté de communes des cévennes au mont lozère par l'Etat.

En attendant que l'Etat prenne acte de cet état de fait,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE de reverser à la communauté de communes des cévennes au mont lozère l'intégralité des 41 885 € reçus par la commune en 2019 au titre de la dotation touristique.

Si ce versement devait persister, malgré nos demandes répétées portant sur son intégration dans la dotation de la communauté de communes, la commune s'engage à continuer à reverser l'intégralité de la somme perçue au titre de la dotation touristique à la communauté de communes des cévennes au mont lozère pour les années à venir.



Ainsi fait et délibéré, au Pont de Montvert,

Les jours, mois et an que ci-dessus.

Le Maire, Alain Jaffard

